

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2021/02**
Lundi 25 janvier 2021

SOMMAIRE

- ✓ Tract "Mission Laforcade et CTI dans la FPH" p.2
- ✓ Tract "Pas de profit sur la pandémie" p.3
- ✓ Campagne Elections TPE 2021 p.4

**«Embauchez,
formez, on est
épuisé.e.s ! »**



**LUTTONS POUR
NOTRE AVENIR !**

La crise sanitaire que nous subissons depuis un an a démontré l'utilité indispensable et capitale de tous les métiers de notre champ professionnel et a mis en lumière le manque de personnels.

Des professionnel.le.s présent.e.s malgré les conditions de travail encore plus détériorées et des organisations imposées qui nient la réalité du terrain.

**IL EST URGENT ET VITAL
DE RENDRE ATTRACTIF
LE SECTEUR SANTÉ,
SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL.**



N° 2021/02 - Lundi 25 janvier 2021

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0924 \$ 06 134



À QUI S'ÉTEND LE CTI DU SÉGUR DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE ?

La mission Laforcade a fait le choix de cloisonner ses travaux en plusieurs groupes de travail. Le premier porte sur « ***l'extension du CTI aux établissements sociaux et médico-sociaux de la FPH rattachés à un Établissement Public de Santé (EPS)*** » et un deuxième groupe sur « ***l'extension du CTI aux établissements ESMS structures handicap privé non-lucratif*** ».

Suite aux deux réunions dites de « *négociations* » qui ont eu lieu sur ce sujet, certaines organisations syndicales semblent se réjouir d'avoir obtenu le versement du CTI de 183 euros pour tous !?!

Pourtant, au moment des conclusions de la dernière réunion du mardi 26 janvier, certains agent.e.s restaient toujours exclu.e.s du probable protocole qui nous sera transmis par les membres de la Mission Laforcade pour la 3^{ème} réunion du mercredi 3 février prochain.

NON, les personnels des établissements dits autonomes, non rattaché.e.s à un EPS ne seront pas inclus dans l'accord qui serait proposé.

NON, tous les établissements sociaux où travaillent des salarié.e.s de la Fonction Publique Hospitalière ne seront pas inclus dans l'accord qui serait proposé.

Il s'agit des personnels qui travaillent à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), PMI (Protection Mineurs Isolés), dans les CDEF (Centres Départementaux de l'Enfance et des Familles)...

La CGT s'est battue pour poursuivre les négociations avec la Mission Lafourcade et inclure dans un seul et même accord TOUS les salarié.e.s de la Fonction Publique Hospitalière, quel que soit le statut de leur établissement et leur lieu de travail.

OUI, déjà certaines organisations syndicales ont conditionné leur probable signature s'il y a l'ouverture d'un autre groupe de travail après signature, qui traiterait des établissements autonomes.

Les négociations sur la question obtiendront-elles le versement de TOUS les établissements autonomes ? Rien ne se profile dans l'immédiat pour les personnels de l'ASE, PMI, CDEF...

En tout cas, la CGT se bat toujours pour que le versement du CTI de 183 euros n'exclut AUCUN.E salarié.e, toutes catégories confondues, des établissements du médico-social et social privé associatif, ainsi que ceux rattachés ou non à la Fonction Publique Hospitalière .

LE COMBAT SE GAGNE DANS LA RUE, PAS QUE DANS LES SALONS !

LA CGT AVEC LES PERSONNELS DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE SERONT VISIBLES POUR SE FAIRE ENTENDRE

le 4 février 2021

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale : revendic@sante.cgt.fr • 01 55 82 87 51 • www.sante.cgt.fr

« PAS DE PROFIT SUR LA PANDÉMIE »



**la santé pour toutes et tous,
la transparence maintenant,
l'argent public sous contrôle public !**



Nous sommes en pleine période de campagne vaccinale COVID 19 dans notre pays, avec une gestion chaotique de celle-ci de la part du Gouvernement, des problèmes logistiques, des risques de ruptures de stocks, etc.

Après la pénurie de masques, de tests, allons-nous devoir subir une pénurie de vaccins ?

Les alternatives existent, par exemple pour mobiliser toutes les capacités productives de vaccins dans notre pays, au niveau européen et mondial, comme le proposent les salarié.e.s et la CGT Sanofi dont nous soutenons la démarche.

Depuis le 30 novembre dernier, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale avec des associations, ONG, organisations syndicales et une quinzaine de forces politiques au niveau européen soutiennent l'initiative citoyenne européenne : **#PasdeProfitSurLaPandemie** **#Right2Cure**.

→ La CGT appelle au déploiement de cette campagne pour la signer en ligne :
<https://noprofitonpandemic.eu/fr/>
<https://bit.ly/3skAZ59>

→ Signons massivement pour l'initiative citoyenne européenne
#PasdeProfitSurLaPandemie
#Right2Cure



NOUS DÉFENDONS ET EXIGEONS ENSEMBLE :

- La transparence sur la stratégie de vaccination au niveau national comme européenne, et en particulier la publication des contrats signés avec les entreprises multinationales pharmaceutiques.
- L'abandon des brevets pour que les vaccins tombent dans le domaine public et permettre aux chercheurs et scientifiques des différents laboratoires de travailler ensemble pour partager les connaissances, les retours sur les premières vaccinations et les différents vaccins.
- L'accessibilité et la gratuité des vaccins ainsi que des traitements anti-pandémiques pour toutes et tous.
- Interdire que l'argent public issu du budget de la Sécurité Sociale qui a déjà financé la recherche et l'aide à la production du vaccin ne serve aujourd'hui à verser des dividendes exorbitants aux actionnaires des groupes pharmaceutiques.
- Le vaccin et les traitements anti-Covid 19 doivent être vendus à prix coûtant.
- La mise en place d'un pôle public du médicament au niveau national, européen et mondial.

**Ne laissons pas notre santé
entre les mains du lobbying
pharmaceutique !**

➤➤ ELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TPE 2021 TOUTES ET TOUS, VOTEZ CGT !



La campagne TPE dans la perspective des élections professionnelles à venir

Grâce à l'élection syndicale TPE, près de 5 millions de salarié.e.s des très petites entreprises et d'employé.e.s à domicile qui n'ont pas de représentant.e.s dans leur entreprise ni de CSE (Comité Social et Economique) vont pouvoir voter pour être représenté.e.s, défendu.e.s et conseillé.e.s.

Une campagne de terrain, résolument tournée vers la proximité, afin d'aller à la rencontre des salariées-es dans leur diversité et pour gagner la participation des travailleuses aux élections qui se tiendront **du 22 mars au 4 avril 2021**.

➤➤ **Information confédérale "La CGT dans les TPE" (cgt-tpe.fr) :**
<https://www.cgt-tpe.fr/>

➤➤ **Vidéo :** <https://www.youtube.com/embed/U9AZ3fDcjtQ>